

*Règlement particulier de la ronde « Barcelonnette 04 »*

*Quatrième étape du Championnat de France*



*Art. 1* Le Moto Riviérois affilié à la Fédération Française de Motocyclisme sous le numéro C2797, organise à Barcelonnette (04400), les 12 et 13 mai 2018 un rassemblement motocycliste.

*Art. 2* Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de 2 roues motorisées et side-cars homologués, assurés et conformes à la réglementation en vigueur.

*Art. 3* Cette étape compte pour le Championnat de France de Tourisme.

Seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants possédant une licence FFM Tourisme, à jour pourront prétendre aux différents classements.

*Art. 4* Les classements seront effectués conformément aux règlements Tourisme de la FFM.

*Art. 5* Le parcours pour accéder sur le lieu du rassemblement (Salle du marché couvert, place Aimé Gassier) sera fléché à partir des principales entrées de Barcelonnette.

*Art. 6* L'accueil et les contrôles d'arrivée seront ouverts le samedi de 10h à 19h.

Les concurrents se présentant hors de cet horaire ne pourront prétendre aux classements.

*Art. 7* Les droits d'inscription sont fixés à

**36 €** par adulte licencié FFM (ou UEM ), **46 €** pour les non licenciés, pour le samedi soir et pour les personnes s'inscrivant avant le **24 avril 2018**.

Une majoration de **10 €** sera appliquée pour les personnes s'inscrivant après cette date.

Les **enfants** de 8 à 12 ans bénéficieront du demi-tarif. Gratuité pour les moins de 8 ans.

L'inscription donne droit aux:

- camping gratuit, pour le week-end (vendredi - lundi midi)
- balade avec visite de la distillerie de Méolan (sur inscription préalable) le samedi après-midi.
- visite du musée de la moto à Saint Paul sur Ubaye le dimanche matin
- repas avec animation le samedi soir
- 1 souvenir

Des prestations complémentaires sont possibles (sur réservations) :

- restauration et soirée le vendredi 11 mai : **25,00€**
- visite du musée du Barrage de Serre Ponçon le samedi après-midi : **12,50€**
- repas à emporter le dimanche midi : **10,00 €**

**Art. 8** Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel, devront être adressées avant le 25 avril 2018 à:

Chèque à l'ordre de la FFM

Fédération Française de Motocyclisme

Commission Tourisme

Anne Bouilly

74 avenue Parmentier

75011 PARIS

En cas d'impossibilité de respecter ce délai, il est instamment demandé aux responsables des clubs de contacter les organisateurs par téléphone, ceci afin de faciliter leur tâche en permettant d'établir des prévisions quant au nombre de motocyclistes à accueillir.

**Art. 9** La remise des prix aura lieu le samedi soir au cours de la soirée.

**Art. 10** Le jury de l'étape sera composé de trois personnes:

- un délégué de la Commission de Tourisme FFM
- un délégué de la Ligue de Provence
- un délégué du MC Riviérois

**Art. 11** Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme.

**Art. 12** La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent responsables de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient responsables.

**Art. 13** En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnité.

La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur les lieux de la manifestation.

En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à des indemnités.